



# Assemblée générale

Distr. générale  
14 septembre 2016  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante et onzième session

Point 124 b) de l'ordre du jour provisoire\*

### **Renforcement du système des Nations Unies : rôle central du système des Nations Unies dans la gouvernance mondiale**

## **Les Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le rapport ci-après, présenté en application de la résolution 67/289 de l'Assemblée générale, donne des précisions sur l'adoption, en 2015, du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, et représente une première mesure importante dans le renforcement du rôle de l'ONU sur le plan de la gouvernance économique mondiale. Ces accords universels établissent des cadres mondiaux essentiels en vue de la réalisation de 17 objectifs de développement durable par tous les États Membres, en prenant en compte la différence des réalités, des capacités et des niveaux de développement des pays et en respectant les priorités et politiques nationales de manière à réconcilier les dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable. On trouve dans le rapport la description des efforts considérables déployés par les organismes des Nations Unies, les principaux groupes de pays et les institutions financières et commerciales pour aligner leurs programmes et obtenir les résultats escomptés par l'ONU.

---

\* A/71/150.



## I. Introduction

1. Dans sa résolution 67/289, intitulée « Les Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale », l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante et onzième session un rapport sur l'application de la résolution, proposant des solutions et donnant des idées pour la poursuite des échanges entre l'Organisation des Nations Unies et les groupes intergouvernementaux, qui serait élaboré en consultation avec les États Membres et les organismes compétents des Nations Unies, compte tenu, s'il y a lieu, du programme de développement pour l'après-2015 et de la suite donnée à toutes les grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes. Le présent rapport fait suite à cette demande.

2. Le rapport fait également suite à deux rapports antérieurs du Secrétaire général sur la gouvernance économique mondiale et le développement (A/66/506 et A/67/769), publiés respectivement en octobre 2011 et en mars 2013<sup>1</sup>. L'adoption, en 2015, du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, représente une première mesure importante en vue du renforcement du rôle de l'ONU sur le plan de la gouvernance économique mondiale. Ce qui en a résulté, c'est un changement majeur dans le système des Nations Unies et au-delà, y compris parmi les grands groupes de pays et les institutions financières et commerciales, en vue d'une harmonisation des travaux dans l'optique d'obtenir les résultats escomptés par l'ONU. Une mise à jour des rapports de 2011 et de 2013 sur la gouvernance économique mondiale et le développement s'imposait donc et survient à point nommé. Une note verbale a été distribuée à tous les États Membres, qui ont été invités à s'exprimer sur la question, et des consultations se sont tenues à ce sujet avec les organismes compétents des Nations Unies. Les réponses reçues des États Membres sont affichées sur un site Web consacré à cette question<sup>2</sup>.

## II. Aperçu de l'économie mondiale et perspectives

3. Même si la reprise économique mondiale progresse, des facteurs de risque subsistent. En 2015, la croissance économique mondiale a ralenti tandis que la demande globale était faible, le commerce et l'investissement léthargiques, les cours des produits de base chutaient et les marchés financiers, dans les principales économies, connaissaient une instabilité de plus en plus grande. L'activité économique a été languissante et les chances de redressement en 2016 demeurent faibles. Le produit mondial brut ne devrait progresser que de 2,4 % en 2016, soit à

---

<sup>1</sup> Comme indiqué dans les rapports antérieurs du Secrétaire général sur la question, l'expression « gouvernance économique mondiale » s'entend du rôle des institutions et processus multilatéraux dans la formulation des politiques, règles et réglementations économiques mondiales.

<sup>2</sup> Voir [www.un.org/esa/ffd/topics/global-economic-governance/geg-71ga.html](http://www.un.org/esa/ffd/topics/global-economic-governance/geg-71ga.html).

un rythme aussi faible qu'en 2015. Les perspectives de croissance en 2017 seraient une fois encore bien en deçà des tendances d'avant la crise<sup>3</sup>.

4. La conjoncture économique mondiale n'est guère favorable à l'exécution du Programme 2030. Une croissance économique anémique est à même de compromettre les investissements publics et privés dans l'éducation, la santé, les infrastructures, la protection de l'environnement et la réduction de la pauvreté. Si les schémas actuels de croissance se poursuivent à long terme, la croissance du produit intérieur brut dans les pays les moins avancés ne passera pas la barre des 7 %, établie dans les objectifs de développement durable.

5. Dans ce contexte, la communauté internationale doit redoubler d'efforts pour mieux coordonner les politiques sur les plans national, régional et international. Afin de stimuler une croissance partagée à court terme et d'encourager un développement durable à long terme, il faudra coordonner plus efficacement les politiques monétaire, budgétaire et de change pour briser le cercle vicieux, dans l'économie mondiale, de la faiblesse de la demande globale, des investissements, de la productivité et de la croissance. Par ailleurs, les politiques économique, sociale et environnementale doivent être intégrées dans des réformes structurelles pour réaliser le Programme 2030 qui se veut général et universel. Il convient également de resserrer la coordination entre les politiques nationales et internationales, afin d'éviter les effets secondaires négatifs sur l'économie mondiale.

### **III. Renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale**

6. L'année 2015 a été riche en événements sur le plan du multilatéralisme et de l'élaboration de politiques mondiales. L'adoption du Programme 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba et de l'Accord de Paris a donné l'occasion de prendre des engagements partagés au niveau politique le plus élevé et de mettre en place des cadres juridiques essentiels en vue de parvenir au développement durable d'ici à 2030 et au-delà.

7. Le rôle principal de l'ONU en tant que pionnière de l'action mondiale pour parvenir au développement durable a non seulement été énoncé officiellement, il s'est concrétisé par la collaboration durable qu'elle a établie avec toutes les parties prenantes, y compris les grands groupes de pays et les institutions financières internationales. Ces parties prenantes harmonisent désormais leurs travaux de manière à obtenir les résultats souhaités par l'ONU, ce qui constitue une évolution sans précédent.

8. Le Programme 2030 se caractérise par son universalité, son orientation humaniste et son respect pour la dignité de l'homme et de la planète. Il offre une vision commune ambitieuse qui guide l'action mondiale visant à éliminer la pauvreté et à parvenir au développement durable. Le Programme d'action d'Addis-Abeba sert de fondement pour faciliter l'exécution du Programme 2030 et établit un

---

<sup>3</sup> Nations Unies, «World economic situation and prospects: update as of mid-2016» (New York, 2016), p. i. Disponible en anglais à l'adresse suivante : [www.un.org/en/development/desa/policy/wesp/wesp\\_current/2016wesp\\_update.pdf](http://www.un.org/en/development/desa/policy/wesp/wesp_current/2016wesp_update.pdf).

nouveau cadre mondial en vue du financement du développement durable. L'Accord de Paris définit une nouvelle ligne de conduite dans l'action mondiale visant à encourager une transition rapide vers une économie à faible émission de carbone, résistante aux variations climatiques.

9. Ces trois textes préconisent la mise en place de mécanismes clairs de surveillance et de suivi, qui offrent à l'ONU de nouvelles occasions de continuer à jouer un rôle plus solide dans la gouvernance économique mondiale. Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable a un rôle central à jouer sur le plan de la supervision d'un réseau de mécanismes de suivi et d'examen à l'échelle mondiale de toutes les conférences importantes des Nations Unies. Comme le prescrit le Programme d'action d'Addis-Abeba, le Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement est la principale instance intergouvernementale à l'ONU habilitée à examiner, sur le plan international, l'application des décisions touchant au financement du développement et la mobilisation des moyens de mise en œuvre du Programme 2030. L'Accord de Paris a prévu un bilan mondial grâce auquel les parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques actualiseront et renforceront les mesures prises pour soutenir et resserrer la coopération internationale.

10. Il est fondamental d'avoir une gouvernance économique mondiale efficace pour faire aboutir l'action menée en vue du développement durable dans tous les pays. Dans le Programme 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba, les pays attachent une grande importance au renforcement de la gouvernance économique internationale. Dans le Programme 2030, la communauté internationale s'est engagée de nouveau à élargir la participation des pays en développement aux prises de décisions dans les instances économiques internationales et à définir des normes dans la gouvernance économique mondiale. Dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, les États Membres se sont engagés à prendre des mesures pour renforcer la gouvernance économique mondiale et parvenir à une structure internationale plus solide, plus cohérente, plus ouverte et plus représentative, en vue du développement durable.

## **A. Programme de développement durable à l'horizon 2030**

### **1. Caractéristiques principales**

11. En septembre 2015, l'Assemblée générale a adopté la résolution 70/1 intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Le Programme 2030 est un « plan d'action pour l'humanité, la planète et la prospérité ». Il vise aussi à renforcer la paix partout dans le monde dans le cadre d'une liberté plus grande. Il comporte 1 déclaration, 17 objectifs de développement durable, 169 cibles, 1 section sur les moyens de mise en œuvre, 1 Partenariat mondial pour le développement durable revitalisé et 1 cadre d'examen et de suivi.

12. Le Programme 2030 envisage un monde qui se caractérise par le respect universel des droits de l'homme, de l'égalité et de la non-discrimination. Le message dominant est ne pas faire de laissés-pour-compte. Intégrés et indissociables, les objectifs de développement durable concilient les trois dimensions du développement durable : économique, sociale et environnementale. Ils peuvent être appliqués de manière universelle en prenant en compte la différence des réalités, des capacités et des niveaux de développement des pays et en

respectant les priorités et politiques nationales. Les moyens d'appliquer le Programme 2030 ont été intégrés dans des cibles précises à l'appui de la réalisation des objectifs. L'objectif 17, en particulier, renforce et revitalise les moyens d'application du Partenariat mondial pour le développement durable, sous-tendus par des cibles et des mesures précises, s'agissant du financement, de la technologie, du commerce et du renforcement des capacités.

## 2. Indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable

13. Dans le Programme 2030, les États Membres ont décidé que les cibles et objectifs de développement durable feraient l'objet d'un suivi et d'un examen, à l'aide d'un ensemble d'indicateurs mondiaux, complétés par des indicateurs aux niveaux régional et national. Ils ont demandé que le cadre soit simple mais solide et tienne compte de tous les objectifs de développement durable et des cibles correspondantes, y compris des moyens de mise en œuvre, et qu'il préserve l'équilibre, l'intégration et l'ambition politiques qui les caractérisent. Ils ont également décidé que le suivi et l'examen à effectuer dans le cadre du Forum politique de haut niveau s'appuieraient sur un rapport d'activité annuel relatif aux objectifs de développement durable que le Secrétaire général établirait en coopération avec le système des Nations Unies, à partir d'un cadre mondial d'indicateurs et de données produites par les systèmes statistiques nationaux ainsi que d'informations recueillies à l'échelle régionale.

14. La Commission de statistique a encadré l'élaboration d'un ensemble d'indicateurs pour mesurer les progrès accomplis en vue de la réalisation des cibles. En mars 2016, elle a approuvé une proposition avancée par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable sur l'élaboration d'un cadre d'indicateurs mondiaux. Elle a également décidé que toutes les estimations utilisées pour recueillir des indicateurs mondiaux en vue des objectifs se feraient en pleine consultation avec les bureaux nationaux de statistique.

15. Sur la base du cadre d'indicateurs mondiaux proposé, le Secrétaire général a publié en juin 2016 un rapport faisant le point annuel sur les objectifs (E/2016/75), suivi d'une publication intitulée *Rapport sur les objectifs de développement durable 2016*<sup>4</sup>, pour indiquer les progrès accomplis en la matière.

## 3. Processus de suivi

### *Forum politique de haut niveau pour le développement durable*

16. Dans le Programme 2030, les États Membres se sont engagés à procéder à un suivi et un examen systématiques de la mise en œuvre du Programme pendant les 15 années à venir. Le Forum politique de haut niveau s'est vu confier un rôle central en matière de supervision d'un réseau de mécanismes de suivi et d'examen à l'échelle mondiale et doit agir de concert avec l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et d'autres instances et organes compétents, conformément aux mandats existants. Réuni tous les quatre ans sous les auspices de l'Assemblée, le Forum fournit des orientations politiques de haut niveau concernant l'exécution du Programme 2030, recense les progrès accomplis et les problèmes nouveaux et

<sup>4</sup> Disponible à l'adresse suivante : [http://unstats.un.org/sdgs/report/2016/The%20Sustainable%20Development%20Goals%20Report%202016\\_French.pdf](http://unstats.un.org/sdgs/report/2016/The%20Sustainable%20Development%20Goals%20Report%202016_French.pdf).

envisage des mesures supplémentaires pour en accélérer la mise en œuvre. Il encourage la cohérence et la coordination des politiques de développement durable à l'échelle de l'ensemble du système. Il est également chargé d'établir des liens efficaces avec les dispositifs de suivi et d'examen de l'ensemble des mécanismes et des conférences des Nations Unies pertinents.

17. Des examens périodiques menés volontairement par les États dans les pays tant développés qu'en développement, qui ouvrent la voie à des partenariats, notamment grâce à la participation des grands groupes et d'autres parties prenantes, ont lieu chaque année dans le cadre du Forum politique de haut niveau, convoqué sous l'égide du Conseil économique et social. Les États Membres ont décidé que les examens thématiques des progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs de développement durable, y compris les questions intersectorielles, devraient être effectués au Forum. Ils seront étayés par les examens faits par les commissions techniques du Conseil économique et social et d'autres instances et organes intergouvernementaux, qui devraient prendre en compte le caractère intégré des objectifs et les corrélations existant entre eux.

18. Le Forum politique de haut niveau tire profit des contributions provenant d'autres forums, comme le Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, le Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable et le Forum pour la coopération en matière de développement. Les délibérations au Forum politique de haut niveau s'appuient sur un rapport d'étape annuel relatif la réalisation des objectifs de développement durable et sur le « Rapport mondial sur le développement durable ».

19. D'autres modalités du Forum politique de haut niveau sont énoncées dans la résolution 70/299 de l'Assemblée générale, intitulée « Suivi et examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial ». Cette résolution établit entre autres que les thèmes retenus pour chaque cycle quadriennal du Forum politique de haut niveau pour le développement durable refléteront le caractère intégré, indissociable et interdépendant des objectifs de développement durable et leurs trois dimensions, prenant notamment en compte les questions intersectorielles et les nouveaux enjeux, et serviront de cadre pour l'examen des 17 objectifs. Par ailleurs, un ensemble d'objectifs représentant les trois dimensions du développement durable, visant à faciliter un examen approfondi des progrès accomplis par rapport à tous les objectifs au cours d'un cycle quadriennal, avec les moyens de mise en œuvre, y compris en ce qui concerne l'objectif 17, sera examiné chaque année au Forum sous l'égide du Conseil économique et social.

20. Le premier Forum politique de haut niveau après l'adoption du Programme 2030 s'est tenu du 11 au 20 juillet 2016 sous le thème « Ne pas faire de laissés-pour-compte ». La caractéristique principale en était les examens nationaux volontaires effectués par 22 pays, qui ont révélé combien l'exécution du programme mondial était ardue pour tous les États Membres. Le Forum a adopté une déclaration ministérielle (E/HLS/2016/1).

*Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable*

21. Le Mécanisme de facilitation des technologies, établi dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, a été lancé au Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015. Il comprend trois éléments : un groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, qui s'est réuni pour la première fois en mars 2016, avec le soutien d'un groupe de 10 éminents représentants de la société civile, du secteur privé et de la communauté scientifique; une plateforme électronique qui donnera un aperçu des initiatives prises dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation et favorisera la mise en correspondance de l'offre et de la demande sur le plan de la technologie; et un forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable.

22. Le Forum multipartite se réunit chaque année pour évoquer la coopération établie dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, autour de certains thèmes, en vue de la réalisation des objectifs. Les réunions du Forum sont convoquées par le Président du Conseil économique et social avant la réunion du Forum politique de haut niveau, sous les auspices du Conseil, ou bien à l'occasion d'autres forums ou conférences. Le Forum multipartite est coprésidé par les représentants de deux États Membres, qui préparent une synthèse des débats en prévision du Forum politique de haut niveau.

23. Le Forum multipartite facilite les échanges et la constitution de réseaux et de partenariats entre les parties prenantes, afin de définir et d'examiner les besoins et les lacunes technologiques, notamment en matière de coopération scientifique, d'innovation et de renforcement des capacités, ainsi que le transfert et la diffusion de technologies appropriées en vue de la réalisation des objectifs de développement durable.

24. Le premier Forum multipartite s'est tenu au Siège à New York les 6 et 7 juin 2016. Les participants ont évoqué la question de la concrétisation des possibilités offertes par la science, la technologie et l'innovation pour tous, en vue de la réalisation des objectifs de développement durable, l'importance de mobiliser la science, la technologie et l'innovation au service des objectifs, ainsi que les options disponibles en vue du renforcement des capacités dans ce domaine, tout comme dans celui de l'alphabétisation. Ils ont souligné également que le Forum pourrait devenir une plateforme pour les participants à l'échelle mondiale et que le large éventail de parties prenantes faciliterait l'instauration de conditions en vue de solutions pragmatiques et porteuses de transformation, en encourageant une coordination et une collaboration internationales entre les parties prenantes. Le résumé du Forum établi par les Coprésidents (E/HLPF/2016/6) a été transmis au Forum politique de haut niveau.

*Rapport mondial sur le développement durable*

25. Dans le Programme 2030, les États Membres ont décidé que le Forum politique de haut niveau s'inspirerait aussi du Rapport mondial sur le développement durable, qui met en évidence les liens entre science et politique générale et fournit aux décideurs un solide instrument fondé sur des données

d'observation qui leur servira à promouvoir l'élimination de la pauvreté et le développement durable. À l'issue de consultations menées par le Président du Conseil économique et social sur la portée du Rapport, sa fréquence et la méthode utilisée, tout en tenant compte du rapport d'activité, il a été décidé que le Rapport devrait fournir des orientations sur la situation du développement durable dans le monde, à partir d'une perspective scientifique, qui aiderait à aborder la question de l'exécution du Programme 2030 et de présenter les enseignements tirés, tout en se concentrant sur les questions nouvelles, et souligner les tendances qui se dessinent et les mesures prises. Le Rapport devrait également se concentrer sur une démarche intégrée et examiner les politiques à mener, en tenant compte de la nécessité de maintenir un équilibre entre les trois dimensions du développement durable.

26. Il a été décidé également qu'un Rapport complet et approfondi serait établi tous les quatre ans pour orienter les travaux du Forum politique de haut niveau organisé sous les auspices de l'Assemblée générale; les États Membres ont désigné une structure constituée de trois éléments en vue de l'établissement du Rapport, dont un groupe indépendant de scientifiques, comprenant 15 éminents experts désignés par le Secrétaire général, en consultation avec les États Membres, qui recevront l'appui d'une équipe de travail codirigée par plusieurs entités des Nations Unies et des membres de la communauté scientifique.

## **B. Programme d'action d'Addis-Abeba**

### **1. Caractéristiques principales**

27. Le Programme d'action d'Addis-Abeba constitue une base solide à l'appui de l'exécution du Programme 2030. Il propose un nouveau cadre global de financement du développement durable, mettant en adéquation l'ensemble des flux financiers et politiques de financement et les priorités économiques, sociales et environnementales. Le financement requis nécessaire pour atteindre les objectifs de développement durable est réellement considérable. Néanmoins, il peut être obtenu, à condition que les systèmes financiers soient mieux alignés sur les objectifs de développement durable. Le Programme d'action a jeté les bases d'une telle réalisation en réunissant, sous la houlette de l'ONU, toutes les parties prenantes.

28. Les accords et les recommandations de politique générale du Programme d'action sont répartis en sept grands domaines d'intervention : ressources publiques nationales; entreprise privée et finances nationales et internationales; coopération internationale pour le développement; commerce international, moteur du développement; dette et viabilité de la dette; règlement des problèmes systémiques; science, technologie, innovation et renforcement des capacités. Le dernier chapitre du document est consacré aux données, au contrôle et au suivi. Le Programme d'action sert aussi à orienter d'autres mesures prises par les gouvernements, les organisations internationales, la société civile, le secteur privé et les organisations philanthropiques. Ces produits et initiatives permettront, parmi d'autres, d'atteindre les objectifs de développement durable. Conjointement, ces efforts soutiennent un partenariat mondial pour le développement durable revigoré et renforcé, capable de mettre fin à l'extrême pauvreté et d'assurer un développement durable pour tous.



## 2. Processus de suivi

### *Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement*

29. Le Programme d'action d'Addis-Abeba a donné lieu à la création du Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, manifestation annuelle à participation intergouvernementale universelle. Le Forum est chargé d'évaluer les progrès accomplis, d'identifier les obstacles et les problèmes rencontrés dans l'application des décisions touchant au financement du développement et à la mobilisation des moyens de mise en œuvre des objectifs de développement durable, de promouvoir la mutualisation des enseignements tirés de l'expérience aux niveaux national et régional, de se pencher sur de nouvelles questions présentant un intérêt et de formuler des recommandations d'ordre politique concernant les mesures que prendra la communauté internationale. Le rapport annuel du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, qui se réunit à l'initiative du Secrétaire général, constitue une importante contribution de fond aux travaux du Forum. Celui-ci établit des conclusions et recommandations convenues au niveau intergouvernemental, qui sont prises en compte par le Forum politique de haut niveau.

30. Le premier Forum sur le suivi du financement du développement s'est tenu au Siège de l'ONU, à New York, du 18 au 20 avril 2016, et avait pour thème général : « Financement du développement durable : suite à donner au Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement ». Le forum intégrait la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), et comprenait un dialogue interactif avec les représentants des organes intergouvernementaux et les hauts dirigeants de ces institutions. Il a constitué une base solide pour les débats de fond sur la portée globale du Programme d'action d'Addis-Abeba, ainsi qu'il est indiqué dans le résumé établi par le Président du Conseil économique et social (A/71/88-E/2016/68) et dans une publication plus détaillée<sup>5</sup>.

31. Le Forum sur le suivi du financement du développement a donné lieu à l'établissement d'un document final concis et progressiste, dans lequel ses auteurs ont réaffirmé leur entière détermination à mettre en œuvre dans son intégralité et en temps voulu le Programme d'action d'Addis-Abeba, inspiré du Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement, tout en constatant le lien étroit existant entre le Programme d'action et le Programme 2030. On s'est félicité de la démarche en trois volets que le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement a établie dans son rapport de 2016 pour instaurer le cadre de suivi des rapports à venir, tandis que le Forum a fourni des orientations pour les préparatifs de ses futures sessions.

---

<sup>5</sup> La publication peut être consultée à l'adresse suivante : [www.un.org/esa/ffd/publications/ffd\\_forum\\_publication\\_2016.html](http://www.un.org/esa/ffd/publications/ffd_forum_publication_2016.html).

*Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement*

32. Dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, les auteurs du document ont encouragé le Secrétaire général à convoquer un groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement chargé de rendre compte annuellement des progrès accomplis dans la mise en œuvre des décisions touchant au financement du développement et des moyens de mise en œuvre du Programme 2030. Ce groupe devrait également donner au mécanisme intergouvernemental de suivi des avis sur les progrès accomplis et les lacunes en matière de mise en œuvre, et formuler des recommandations concernant les mesures à prendre pour y remédier. Le rapport vise principalement à faciliter les délibérations des États Membres sur l'application des décisions touchant au financement du développement et aux moyens de mise en œuvre des objectifs de développement durable au Forum sur le suivi du financement du développement et au Forum politique de haut niveau.

33. Le Groupe de réflexion rassemble une cinquantaine d'organismes et de programmes des Nations Unies et autres institutions internationales. Les principaux acteurs institutionnels du mécanisme de financement du développement, soit le Groupe de la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI), l'OMC, la CNUCED et le Programme des Nations Unies pour le développement, y jouent un rôle clef, aux côtés du Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales, qui assure également les fonctions de coordonnateur et de rédacteur de fond du rapport du Groupe. Les commissions régionales contribuent au rapport en y jetant un éclairage national et régional. Le rapport pourra aussi bénéficier de la contribution d'autres parties prenantes, notamment les institutions universitaires, la société civile, les fondations et le secteur privé.

34. Dans son premier rapport, le Groupe de réflexion présente le cadre de suivi des cibles relatives aux moyens de mise en œuvre des objectifs de développement durable et du Programme d'action d'Addis-Abeba. Il décrit également l'ensemble des sources de données à utiliser pour les évaluations annuelles des progrès accomplis dans la mise en œuvre, fait l'analyse des politiques fondées sur des données factuelles et formule des recommandations pour suite à donner. Les futurs rapports suivront une approche en trois volets, comme suit : examen du contexte mondial et de ses incidences sur le suivi du financement du développement; vue d'ensemble de chacun des chapitres du Programme d'action, renvoyant vers des rapports plus détaillés figurant dans une annexe en ligne, et analyses de questions thématiques. Les rapports feront fond sur les indicateurs relatifs aux objectifs, tout en fournissant des analyses contextuelles des moyens de mise en œuvre et un examen des progrès accomplis dans la réalisation des engagements additionnels au titre du Programme d'action.

*Instance mondiale dédiée aux infrastructures*

35. Dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, il a été proposé de mettre en place une instance mondiale dédiée aux infrastructures, qui jouerait un rôle clef dans la réalisation des objectifs de développement durable et qui s'inspirerait des mécanismes multilatéraux de collaboration existants, pilotés par les banques multilatérales de développement. L'Instance mondiale dédiée aux infrastructures, créée comme suite à cette proposition, est censée améliorer l'harmonisation et la coordination entre, d'une part, les initiatives nouvelles ou anciennes relatives aux infrastructures, les banques multilatérales ou nationales de développement et les

organismes des Nations Unies et, d'autre part, les institutions nationales, les partenaires de développement et le secteur privé. Elle encouragera l'expression d'opinions plus diversifiées, provenant notamment des pays en développement, l'occasion étant ainsi donnée à ces voix de mettre au jour et d'aborder les lacunes en matière d'infrastructures et de capacités, particulièrement dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays africains. Elle mettra en lumière les possibilités d'investissement et de coopération et veillera à la viabilité environnementale, sociale et économique des investissements.

36. La première réunion de l'Instance s'est tenue à Washington, le 16 avril 2016. Elle a été organisée conjointement par le Groupe de la Banque mondiale et par d'autres banques multilatérales de développement<sup>6</sup>, en coopération avec des organismes des Nations Unies et des partenaires de développement, et s'est caractérisée par son ouverture. Pour la première fois, elle a rassemblé tous les chefs des banques multilatérales de développement – notamment la nouvelle Banque asiatique d'investissement pour l'infrastructure et la Nouvelle Banque de développement – et l'Organisation des Nations Unies, représentée par le Secrétaire général. Les principaux groupes de pays, tels que le Groupe des 77 et la Chine, le Groupe intergouvernemental des Vingt-Quatre pour les questions monétaires internationales et le développement, et le Groupe des Vingt, y étaient également représentés. Par leur présence, ces institutions ont montré qu'elles étaient déterminées à renforcer leur collaboration afin de combler les lacunes en matière d'infrastructure.

37. L'Instance a donné lieu à la publication d'une déclaration de son président<sup>7</sup>. Les banques multilatérales de développement et les partenaires de développement se sont engagés à travailler avec les pays et les investisseurs pour favoriser l'accès à des services d'infrastructure abordables et durables et pour en accroître la qualité. L'Instance se réunira annuellement afin d'examiner les progrès accomplis en la matière. Les banques multilatérales de développement s'occuperont à tour de rôle de son organisation et les préparatifs continueront d'être assurés de manière inclusive, en coopération avec le système des Nations Unies, par le truchement du Département des affaires économiques et sociales. Ses résultats seront communiqués à l'Organisation des Nations Unies via le Forum sur le suivi du financement du développement.

### C. Accord de Paris

38. À sa vingt et unième session, la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a conclu un accord historique visant à lutter contre les changements climatiques et à accélérer et intensifier les actions et les investissements en faveur d'un avenir sobre en carbone, donc viable. L'Accord de Paris fédère toutes les nations autour d'une ambition commune, celle

---

<sup>6</sup> Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement, Banque asiatique d'investissement pour l'infrastructure, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Banque européenne d'investissement, Banque interaméricaine de développement, Banque islamique de développement et Nouvelle Banque de développement.

<sup>7</sup> Le texte de la déclaration peut être consulté à l'adresse suivante : [www.worldbank.org/en/topic/publicprivatepartnerships/brief/chairmans-statement-global-infrastructure-forum-2016](http://www.worldbank.org/en/topic/publicprivatepartnerships/brief/chairmans-statement-global-infrastructure-forum-2016).

de lutter contre les changements climatiques et s'adapter à leurs effets, en soutenant tout particulièrement les pays en développement dans cette entreprise. À ce titre, il trace une nouvelle voie dans la lutte menée à l'échelle mondiale contre les changements climatiques.

39. L'Accord de Paris a pour objectif central de renforcer la riposte mondiale à la menace du changement climatique en limitant, au XXI<sup>e</sup> siècle, l'augmentation de la température dans le monde en deçà de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant l'action menée pour limiter la hausse de la température bien en deçà de 1,5 °C. L'Accord vise également à renforcer la capacité des pays à faire face aux effets des changements climatiques. Pour atteindre ces objectifs ambitieux, des flux financiers suffisants, de nouvelles technologies et un cadre amélioré de renforcement des capacités seront mis en place afin de soutenir l'action menée à cet égard par les pays en développement et les pays les plus vulnérables, conformément à leurs objectifs nationaux.

40. L'Accord de Paris engage toutes les Parties à tout mettre en œuvre, par le biais de contributions déterminées au niveau national, y compris par la présentation de rapports périodiques sur leurs émissions de gaz à effet de serre, en vue de son application. Il prévoit également l'établissement, tous les cinq ans, d'un bilan mondial destiné à évaluer les progrès collectivement accomplis et à faire connaître les nouvelles mesures prises individuellement par les Parties.

41. L'Accord de Paris entrera en vigueur le trentième jour suivant la date du dépôt auprès du Secrétaire général de leurs instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion par au moins 55 Parties à la Convention représentant au total au moins un pourcentage estimé à 55 % du total des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Au 7 septembre 2016, 27 États, représentant 39,08 % du total des émissions mondiales, avaient déposé leurs instruments. Une prompt entrée en vigueur de l'Accord permettra d'encourager une mise en œuvre rapide des contributions déterminées au niveau national et de renforcer l'appui apporté par les marchés et les sociétés à des ambitions climatiques accrues.

#### **IV. Rôle du Conseil économique et social dans la gouvernance économique mondiale**

42. Le Conseil économique et social joue un rôle unique et particulier dans le domaine de la gouvernance économique mondiale. Le Conseil, qui est un des six principaux organes du système des Nations Unies, a pour mission, à ce titre, d'assurer la direction et la coordination des travaux de l'ONU dans les domaines économique, social et culturel et les domaines connexes.

##### **A. Réforme du Conseil économique et social**

43. Dans sa résolution 68/1, l'Assemblée générale a introduit la réforme du Conseil la plus ambitieuse de la décennie. Ce faisant, elle vise à faire du Conseil le principal organe responsable de la concertation et de la formulation de recommandations sur des questions de politique, l'entité phare chargée de relever les défis nouveaux, le principal organe chargé de l'intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable, le mécanisme clef chargé de fournir des

orientations générales aux organismes de développement des Nations Unies et de coordonner leurs activités, et une plateforme de responsabilisation pour la mise en œuvre des engagements universels, le suivi des progrès accomplis à tous les niveaux et l'établissement de rapports destinés à en rendre compte.

44. Le Conseil appuie fermement le Programme 2030. Il s'emploie, notamment, à promouvoir une intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable en adoptant un thème principal annuel et à aborder des domaines et questions spécifiques, notamment les affaires humanitaires et la promotion de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable. Ce travail intègre le système du Conseil dans son ensemble et associe des acteurs et partenaires de développement. Le Conseil renforcé, ses débats, forums et instruments ainsi que ses commissions techniques et organes d'experts ont également créé l'architecture permettant d'appuyer la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Programme 2030, en particulier en lançant le Forum politique de haut niveau, le Forum sur le suivi du financement du développement et le Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable.

45. L'Assemblée générale a décidé que le Conseil adopterait tous les ans un thème principal, qui lui servirait de ligne de mire pour son travail de fond. Les diverses composantes du Conseil – activités opérationnelles, débats consacrés à l'intégration et diverses instances – contribuent à la réalisation d'un examen à l'échelle mondiale. En effet, chaque composante du système du Conseil s'efforce, autant que possible, d'inscrire ses travaux dans le cadre du thème principal, rationalisant ainsi les activités du système et offrant, par là même, une vision intégrée du développement durable.

46. Les activités entreprises par le Conseil au cours de son cycle annuel, y compris celles de ses commissions techniques et d'autres organes intergouvernementaux, trouvent leur aboutissement dans le débat de haut niveau, qui prévoit des dialogues et forums de politique, assume des responsabilités considérables et revêt une grande importance politique pour la réflexion mondiale sur le développement durable. La réunion ministérielle annuelle du Forum politique de haut niveau s'inscrit dans le cadre du débat de haut niveau, lui permettant ainsi de faire fond, pendant ce cycle annuel, sur les travaux du Conseil, notamment de son système.

47. En tout, ce sont 30 organismes des Nations Unies qui font directement rapport au Conseil, soit 9 commissions techniques, 5 commissions régionales, 3 comités permanents, 1 organe ad hoc, 8 organes d'experts et 4 organes connexes. Le Conseil joue également un rôle important s'agissant d'examiner les activités de 14 autres organes permanents qui font formellement rapport à l'Assemblée générale.

48. En outre, le Conseil a créé de nouveaux forums multipartites et renforcé les instances existantes – telles que le Forum de la jeunesse et le Forum des partenariats – afin de relever les nouveaux défis mondiaux. En organisant des réunions spéciales sur des situations d'urgence et des questions d'actualité, y compris, tout récemment, sur les inégalités, le phénomène El Niño ou les virus Ebola et Zika, le Conseil a contribué à sensibiliser l'opinion et à offrir un cadre politique de haut niveau pour la coordination des efforts des acteurs concernés et pour mettre au point une riposte stratégique à l'échelle mondiale.

## **B. Forum pour la coopération en matière de développement**

49. Instauré en 2005, le Forum pour la coopération en matière de développement, qui se tient une année sur deux, est chargé d'examiner l'évolution de la coopération internationale dans le domaine du développement [résolution 61/16 de l'Assemblée générale, par. 4 a)]. Le Forum est l'entité privilégiée, dans le système des Nations Unies, pour examiner globalement la question de la coopération internationale pour le développement, avec la participation de toutes les parties concernées (résolution 63/239, annexe, par. 47). Les délibérations du Forum seront prises en considération, conformément à son mandat, par le Forum sur le suivi du financement du développement (résolution 69/313, annexe, par. 132). Le Forum politique de haut niveau, qui se réunit tous les ans sous les auspices du Conseil économique et social, tient compte également des travaux du Forum (voir résolution 67/290).

50. Actuellement, le Forum s'emploie à contribuer aux aspects du Programme 2030 touchant à la coopération au service du développement. Il tire parti d'études analytiques menées sur des questions clés, telles que l'avenir de la coopération en matière de développement ou la coopération Sud-Sud ainsi que le partage des connaissances et l'apprentissage croisé dans le cadre de dispositifs de suivi, d'examen et de responsabilisation. Le Forum est informé par des manifestations préparatoires de haut niveau, organisées pour susciter des contributions de fond et pour recueillir les vues des décideurs et des professionnels.

51. Le dernier Forum en date s'est tenu au Siège de l'ONU, à New York, les 21 et 22 juillet 2016, et s'est révélé une instance essentielle pour l'examen de l'évolution et des progrès accomplis dans le domaine de la coopération internationale au service du développement et de sa contribution à la mise en œuvre du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba.

## **C. Positionnement à long terme du système des Nations Unies pour le développement**

52. Dans sa résolution 2014/14, le Conseil économique et social a décidé d'organiser un dialogue transparent et ouvert à tous consacré au positionnement du système des Nations Unies pour le développement à longue échéance, compte tenu du programme de développement pour l'après-2015 et, notamment, des relations entre l'alignement des fonctions, les pratiques de financement, les structures de gouvernance, les capacités et l'utilité du système, les formes de partenariat et les arrangements organisationnels. Le dialogue s'est déroulé sur plus de 18 mois, soit jusqu'en juillet 2016, et visait à réorienter le système de développement des Nations Unies pour lui permettre de mieux répondre aux besoins et aux priorités d'une nouvelle ère de développement.

53. Le dialogue s'est appuyé sur un certain nombre de contributions analytiques faites par des États Membres, par le système des Nations Unies pour le développement, par des experts indépendants et par une équipe de conseillers indépendants nommés par le Bureau du Conseil économique et social. L'équipe a formulé un ensemble de propositions concrètes, audacieuses et ambitieuses présentant une vision d'un système plus solide et uni dans l'action. Elle a milité pour une approche sortant des sentiers battus et assurant une cohérence horizontale en mettant l'accent sur l'importance de l'initiative mondiale et nationale, et pour un

conseil de direction, un cadre global et un mode de fonctionnement uniques passant par la réorganisation de la présence sur le terrain, en fonction de l'avantage comparatif des diverses entités.

54. L'équipe de conseillers indépendants a formulé, pour améliorer la gouvernance du système des Nations Unies pour le développement, quatre recommandations tendant à : renforcer le rôle de suivi et de contrôle du Conseil économique et social en créant un poste de président à plein temps secondé par un personnel d'appui adéquat, créer un conseil du développement durable par la fusion progressive des organes directeurs, améliorer la portée et l'efficacité de la résolution de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et améliorer la qualité des décisions prises par les organes directeurs en procédant à une révision de leur composition et de leurs méthodes de travail. Les résultats du dialogue seront pris en compte dans l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles qui sera fait à la soixante et onzième session de l'Assemblée.

## V. Coopération de l'ONU avec des groupes intergouvernementaux

### A. Le Groupe des Vingt

55. Le Groupe des Vingt (G20), composé de 19 pays<sup>8</sup> et de l'Union européenne, a été fondé en 1999 en tant qu'organe de concertation des gouverneurs des banques centrales et des ministres des finances dont l'objectif était de promouvoir la stabilité financière internationale. Ses membres représentent 90 % du produit intérieur brut mondial, et près de 70 % de la population mondiale et de 94 % de l'aide publique au développement. En réponse à la crise financière de 2008, le G20 a été élevé au rang de sommet de dirigeants. Au Sommet tenu à Pittsburgh (États-Unis d'Amérique) en 2009, il a été qualifié par ses membres de premier forum de coopération économique internationale<sup>9</sup>.

56. Depuis sa création en tant que forum de dirigeants, le G20 joue un rôle crucial en donnant un élan politique en faveur de la coopération économique internationale entre ses membres et en faisant participer les grandes économies émergentes à la prise de décisions au niveau international. Ses efforts concertés ont contribué à stabiliser l'économie mondiale au plus fort de la crise financière qui frappait le monde entier. Il a également conduit les efforts d'après-crise pour refondre la structure formelle de gouvernance économique. Il a en particulier décidé de créer un Conseil de stabilité financière en 2009 afin de faire avancer la coordination de la réforme de la réglementation du secteur financier. À son sommet de 2010, il a présenté une proposition de réforme de la gouvernance à la Banque mondiale et au FMI<sup>10</sup>, contribuant ainsi aux accords qui ont finalement été conclus par tous les pays membres de la Banque mondiale et du FMI.

<sup>8</sup> Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Mexique, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Turquie.

<sup>9</sup> Voir [www.g20.org/English/aboutg20/AboutG20/201511/t20151127\\_1609.html](http://www.g20.org/English/aboutg20/AboutG20/201511/t20151127_1609.html).

<sup>10</sup> Voir [www.g20.utoronto.ca/2010/to-communique.html](http://www.g20.utoronto.ca/2010/to-communique.html).

57. Le G20 a présenté son programme de développement dans son Cadre pour une croissance forte, durable et équilibrée, dans lequel il a demandé que soit renforcé l'appui fourni aux personnes les plus vulnérables, notamment que les promesses d'aide publique au développement soient honorées, et exposé les principaux problèmes de développement, tels que la création d'emplois, les changements climatiques et la sécurité alimentaire. L'intérêt qu'il accorde au développement a été institutionnalisé en 2010 quand, à son sommet de Toronto (Canada), il a créé un groupe de travail sur le développement<sup>11</sup>. En novembre 2010, les dirigeants du G20 ont adopté le Consensus de Séoul sur le développement pour une croissance partagée, qui s'accompagnait du plan d'action pluriannuel sur le développement.

58. Compte tenu de la place essentielle que le G20 occupe dans l'économie mondiale, l'Organisation des Nations Unies a reconnu très tôt qu'il importait de le mobiliser efficacement dans ses activités de développement durable à l'échelle mondiale. Dans cette optique, l'Organisation des Nations Unies, représentée par le Secrétaire général, a participé à toutes les réunions au sommet du G20 depuis 2008. Elle s'est toujours efforcée d'encourager le G20 à accorder une attention accrue aux problèmes de développement mondiaux. Elle a aussi plaidé fermement en faveur de politiques et de méthodes tournées vers l'avenir qui favorisent une croissance durable, partagée et équitable. Grâce au renforcement de ses échanges avec l'ONU, le G20 a continué, sous différentes présidences, d'axer davantage ses activités sur le développement. Par son intermédiaire, l'Organisation a mobilisé l'appui politique nécessaire à l'adoption du Programme 2030.

59. Depuis que le Programme 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba ont été adoptés, le G20 a montré qu'il était résolu à les appliquer. Au Sommet d'Antalya (Turquie) tenu en 2015, il a déclaré que le Programme 2030, y compris les objectifs de développement durable, et le Programme d'action d'Addis-Abeba établissaient un cadre porteur de transformation, universel et ambitieux pour les efforts de développement déployés à l'échelle mondiale. Il a adopté un schéma directeur pour ses pays membres et les pays en développement à faible revenu et décidé d'élaborer en 2016 un plan d'action afin d'aligner davantage ses activités sur le Programme 2030.

60. Sous la présidence actuelle (Chine), le G20 a beaucoup renforcé sa contribution au développement. En choisissant, pour son sommet le plus récent, tenu à Hangzhou (Chine) les 4 et 5 septembre 2016, le thème « Vers une économie mondiale novatrice, redynamisée, où tout se tient et partagée », il entendait marquer sa transition et montrer qu'il n'était plus un mécanisme d'intervention en cas de crise mais qu'il appliquait une stratégie de développement durable à plus long terme. À cet égard, la présidence chinoise a recensé quatre grandes priorités : établir une nouvelle voie pour la croissance, accroître l'efficacité et l'efficience de la gouvernance économique et financière mondiale, renforcer le commerce et l'investissement au niveau international et favoriser le développement partagé et interdépendant.

61. Le sommet a été marqué par le fait que le G20 a fait du développement durable une priorité dans son cadre de politique macroéconomique. La déclaration faite par les dirigeants à l'occasion du sommet (A/71/380) cadre largement avec le Programme 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba et l'Accord de Paris. L'un

---

<sup>11</sup> Voir [www.g20dwg.org/](http://www.g20dwg.org/).



des 10 grands résultats concrets du sommet est le plan d'action établi par le G20 sur le Programme 2030, qui montre qu'il s'efforce de mettre ses activités davantage en conformité avec le nouveau programme de développement des Nations Unies et de devenir un moteur de la réalisation des objectifs de développement durable.

62. Le plan d'action comporte des principes d'application de haut niveau et prévoit des mesures collectives et nationales que doivent prendre les pays membres. Les mesures collectives concernent des domaines clefs du développement, tels que les infrastructures, la sécurité alimentaire, l'emploi, l'industrialisation, les entreprises inclusives, l'énergie, le commerce et l'investissement, la lutte contre la corruption, l'architecture financière internationale, les stratégies de croissance, le financement de l'action climatique, l'innovation, la santé mondiale et la coordination. Le plan d'action doit être réalisé dans un délai de 15 ans, comme le Programme 2030. Les membres du G20 s'engagent à répondre de leurs actions collectives en ce qui concerne le Programme 2030 en application de mécanismes de mise en jeu de la responsabilité établis dans les différents domaines dont il s'occupe.

63. En outre, pour chaque domaine prioritaire, plusieurs résultats concrets sont attendus. Par exemple, le programme du G20 sur la croissance par l'innovation établit une série de plans d'action concrets dans des domaines comme l'innovation, une nouvelle révolution industrielle et l'économie numérique. Son initiative à l'appui de l'industrialisation en Afrique et dans les pays les moins avancés, qui sera menée à bien avec l'appui technique et opérationnel de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, vise à promouvoir la création d'emplois, la durabilité des moyens de subsistance, le développement des technologies et des compétences, la sécurité alimentaire et la croissance équitable dans les pays les plus vulnérables. L'appel lancé à tous les membres du G20 pour qu'ils accélèrent leur procédure de ratification de l'Accord de Paris afin qu'il entre en vigueur dans les meilleurs délais contribue utilement à la coopération internationale sur les changements climatiques.

64. Des efforts ont été faits au fil des ans pour que les pays en développement soient davantage représentés au G20. En 2016, la Thaïlande, qui préside actuellement le Groupe des 77 et de la Chine, a pour la première fois été invitée au sommet, en reconnaissance du rôle moteur joué par le groupe à l'Organisation des Nations Unies. Les pays en développement étaient aussi représentés par la République démocratique populaire lao, en tant que Présidente de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, le Tchad, en sa qualité de Président de l'Union africaine, et le Sénégal, en tant que Président du Comité des chefs d'État et de gouvernement chargé de l'orientation du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. En préparation du Sommet, la présidence chinoise est entrée en contact avec les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. En outre, des entreprises, des syndicats, des groupes de réflexion, des jeunes, des femmes et des membres de la société civile ont tenu des réunions afin d'obtenir l'appui et le consensus les plus larges possible.

65. Par ailleurs, l'Organisation des Nations Unies et les institutions financières internationales ont davantage collaboré de façon à appuyer ensemble les activités du G20. Les dirigeants du G20 ont demandé à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) d'élaborer un cadre inclusif pour la mise en œuvre du projet sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices

dans le monde entier. À cet égard, le FMI, l'OCDE, l'ONU et la Banque mondiale ont créé une plateforme de collaboration sur les questions fiscales, qui établira, grâce à leurs efforts collectifs, divers instruments et rapports visant à traduire les résultats complexes de l'érosion de la base d'imposition et du transfert de bénéfices en orientations faciles à utiliser pour les pays en développement.

## **B. Le Groupe des 77 et de la Chine**

66. Le Groupe des 77 et de la Chine joue un rôle clef dans l'examen des questions de politique et de développement à l'Organisation des Nations Unies. Son rôle de chef de file a été démontré à de nombreuses reprises, y compris à la réunion au sommet tenue en 2014 pour célébrer son cinquantième anniversaire. Le document final du sommet (A/68/948, annexe) contient un chapitre sur les défis mondiaux, y compris la gouvernance économique mondiale. Le Groupe des 77 et de la Chine a demandé que soit renouvelé l'engagement en faveur du partenariat mondial pour le développement, qui devrait également porter sur la fourniture de ressources financières aux pays en développement, l'aide publique au développement, l'allègement de la dette et la restructuration de la dette, le commerce, le transfert de technologie et une plus grande participation des pays en développement à la gouvernance économique mondiale.

67. Le Groupe des 77 et de la Chine était d'avis qu'il fallait renforcer l'ONU et son rôle dans la coopération internationale en faveur du développement pour relever les défis actuels et futurs de la mondialisation et tirer parti des perspectives qu'elle offrait. À cet égard, il préconisait de réfléchir à la création d'un mécanisme intergouvernemental relevant de l'Assemblée générale chargé de surveiller de manière globale et durable le fonctionnement du système économique et financier mondial, afin d'empêcher que les crises économiques et financières se propagent d'un pays à l'autre.

68. Le Groupe des 77 et de la Chine a participé activement aux négociations qui ont débouché sur l'adoption du Programme 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba et de l'Accord de Paris. Étant donné que la phase d'application a commencé, sa participation sera essentielle, et il faudra que ses membres puissent collaborer effectivement aux activités de suivi et de contrôle.

## **C. L'Union européenne**

69. L'Union européenne estime que l'architecture actuelle de la gouvernance économique mondiale maintient un juste équilibre entre légitimité et efficacité, mais considère qu'au vu de l'adoption du Programme 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba et de l'Accord de Paris, il est temps d'envisager avec intérêt de nouvelles synergies et de nouveaux échanges entre les différents intervenants afin de renforcer la gouvernance économique mondiale. L'Union européenne prône un multilatéralisme efficace et appuie le rôle fondamental joué par les organismes des Nations Unies dans la gouvernance mondiale. Comme elle l'a indiqué dans sa stratégie mondiale<sup>12</sup> publiée en juin 2016, elle œuvrera en faveur d'une ONU forte qui soit le socle de l'ordre multilatéral fondé sur des règles, et élaborera des

---

<sup>12</sup> Voir [https://eeas.europa.eu/top\\_stories/pdf/eugs\\_review\\_web.pdf](https://eeas.europa.eu/top_stories/pdf/eugs_review_web.pdf).

réponses coordonnées au niveau mondial avec les organisations internationales et régionales, les États et les acteurs non étatiques.

70. Pour l'Union européenne, la cohérence des politiques est essentielle à l'application effective du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba. Compte tenu de l'approche globale préconisée, il faut que les domaines d'action soient rapprochés afin de promouvoir l'application des programmes et de parer à toute activité qui desservirait leurs objectifs. Il faut que le système des Nations Unies pour le développement travaille de manière plus concertée, en renforçant les activités interinstitutions et en appliquant le principe « Unis dans l'action ».

71. L'Union européenne a déjà pris d'importantes dispositions pour appliquer le Programme d'action d'Addis-Abeba et le Programme 2030. Elle a en particulier décidé de mettre davantage l'accent sur la mobilisation et la gestion des ressources nationales, de doubler son aide dans ce domaine, de lancer un plan d'investissement extérieur pour faciliter l'investissement dans les pays partenaires et de développer encore le financement mixte, en coopération avec le secteur privé et les institutions de financement concernées.

72. Avant la fin de l'année 2016, la Commission européenne présentera une initiative globale dans laquelle elle exposera la manière dont l'Union européenne contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable par une action interne et externe. Une proposition concernant un nouveau consensus européen sur le développement sera aussi présentée, qui décrira la manière dont l'Union européenne et ses États membres pourront relever les défis mondiaux et appliquer le Programme 2030.

#### **D. Groupe pour la gouvernance mondiale**

73. Le Groupe pour la gouvernance mondiale, coalition informelle de 30 États Membres de l'Organisation des Nations Unies, a été créé en 2010 pour présenter les vues des États qui ne sont pas membres du G20 sur les grands problèmes mondiaux. Ses membres pensent que l'Organisation des Nations Unies, seule instance mondiale à participation universelle et dont la légitimité est incontestée, devrait jouer un rôle institutionnalisé majeur dans les délibérations du G20.

74. Le Groupe pour la gouvernance mondiale fournit au G20, lors de ses sommets, des informations sur certaines questions de gouvernance économique mondiale et informe le Secrétaire général de ses observations. Dans sa contribution pour 2016 (A/71/221, annexe), il s'est intéressé de plus près aux infrastructures au service du renforcement de la desserte et de la croissance et à la croissance axée sur l'innovation, soulignant les liens essentiels qui unissent ces questions au Programme d'action d'Addis-Abeba et au Programme 2030 et appuyant le programme du G20 à cet égard.

## **VI. Mesures prises par les institutions financières et commerciales internationales pour donner suite au Programme 2030**

### **A. Le Fonds monétaire international**

75. Le FMI est fermement attaché, dans les limites de son mandat, au Partenariat mondial pour le développement durable. Il a récemment permis aux pays en développement qui remplissaient les conditions requises d'avoir accès aux ressources concessionnelles, tout en préservant l'autonomie de son mécanisme de prêts concessionnels. En juillet 2015, les limites d'accès à toutes les ressources concessionnelles mises à la disposition des pays à faible revenu ont été relevées de 50 % et le taux d'intérêt de ses prêts accordés dans le cadre de sa Facilité de crédit rapide aux pays à faible revenu touchés par des catastrophes naturelles ou des conflits a été établi à zéro.

76. En conformité avec le Programme d'action d'Addis-Abeba, le FMI donne davantage de conseils de politique macroéconomique et fournit une plus grande assistance technique pour aider les pays à remédier au manque d'infrastructures sans mettre en péril la viabilité de la dette publique. Il s'efforce également d'améliorer l'efficacité de ses politiques avec les États fragiles et touchés par un conflit. En outre, il aidera les pays en développement à renforcer leurs capacités en matière de politique et d'administration fiscales, en approfondissant le dialogue sur les questions de fiscalité internationale et en élaborant de meilleurs outils de diagnostic pour aider les pays membres à renforcer leurs systèmes fiscaux.

77. Fait majeur dans l'histoire du FMI, les réformes touchant aux quotes-parts et à la gouvernance du Fonds, approuvées en 2010, sont entrées en vigueur en janvier 2016. Elles prévoient une augmentation de 100 % du total des quotas et un réalignement des quotes-parts qui reflète mieux l'évolution du poids relatif des pays membres du Fonds dans l'économie mondiale. Elles entraîneront également un déplacement de plus de 6 % des quotes-parts des pays membres surreprésentés aux pays membres sous-représentés (c'est-à-dire les marchés émergents et les pays en développement ayant une économie dynamique). Il est prévu d'adopter une autre série de réformes avant les réunions annuelles du FMI et de la Banque mondiale en 2017.

78. Le dernier examen de la méthode d'évaluation du panier de droits de tirage spéciaux a été achevé le 30 novembre 2015. Le Conseil d'administration du FMI a décidé qu'à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016, le yuan chinois serait ajouté dans le panier de devises avec le dollar des États-Unis, l'euro, le yen japonais et la livre sterling. C'est la première fois en plus de 15 ans que la liste des monnaies composant le panier de droits de tirage spéciaux est modifiée.

### **B. Groupe de la Banque mondiale**

79. Le Groupe de la Banque mondiale continue de s'employer à renforcer son appui en faveur du développement durable. En 2013, il a défini deux objectifs pour ramener la pauvreté extrême à l'échelle mondiale à 3 % d'ici à 2030 et stimuler la prospérité partagée pour les 40 % de la population les plus pauvres dans chaque

pays. C'était la première fois qu'il fixait un objectif de réduction des inégalités de revenus, qui est au cœur du Programme 2030.

80. Le Groupe de la Banque mondiale s'est réorganisé afin de mieux exécuter son double objectif. Son nouveau modèle opérationnel, lancé en juillet 2014, découle directement de cet engagement. Les équipes de pays restent le principal intermédiaire avec les clients et sont responsables des stratégies nationales et régionales. Pour appuyer les programmes de pays et rassembler les meilleures connaissances disponibles en matière de développement, le Groupe a créé des pratiques mondiales et des domaines de solution transversaux. Les pratiques mondiales visent à offrir des solutions intégrées fondées sur des données factuelles afin d'aider les clients à résoudre leurs problèmes les plus complexes. Les domaines de solution transversaux quant à eux portent essentiellement sur les ressources allouées par le Groupe aux priorités institutionnelles. Il ressort d'un examen de la nouvelle structure organisationnelle de la Banque mondiale qu'il existe au moins un groupe de pratiques mondiales ou un domaine de solution transversal directement lié à chacun des objectifs de développement durable. En outre, les objectifs relatifs à la croissance et l'objectif 17 sont associés à plus de deux pratiques mondiales, ce qui montre que le Groupe de la Banque mondiale s'efforce d'aligner ses activités sur le Programme 2030.

81. L'une des grandes priorités du Groupe de la Banque mondiale a été de renforcer la capacité des pays en développement de mobiliser davantage de ressources nationales. En collaboration avec le FMI, le Groupe a lancé une initiative conjointe pour aider les pays en développement à renforcer leurs systèmes fiscaux. Il s'occupe aussi beaucoup de la gestion des finances publiques et appuie les efforts réalisés pour stopper les flux de fonds illicites et recouvrer les avoirs volés. Il a créé récemment une équipe fiscale mondiale chargée de soutenir les activités de pointe de l'institution en matière fiscale, d'assurer la liaison avec d'autres institutions mondiales et d'établir un dialogue davantage coordonné sur les questions de fiscalité internationale<sup>13</sup>.

### C. Organisation mondiale du commerce

82. Le système commercial multilatéral contribue à créer un environnement propice à la réalisation du développement durable. L'objectif de développement durable est souligné dans la Déclaration de Marrakech, charte fondatrice de l'OMC, afin de garantir que l'ouverture des marchés aille de pair avec les objectifs environnementaux et sociaux.

83. Le système commercial multilatéral a évolué vers la conclusion du Cycle de négociations de Doha pour le développement. La dixième Conférence ministérielle de l'OMC, tenue à Nairobi en décembre 2015, a abouti à une série de six décisions ministérielles sur l'agriculture, le coton et les questions relatives aux pays les moins avancés, notamment à l'engagement de supprimer les subventions à l'exportation pour les produits agricoles. Cet engagement marque la réforme la plus importante du commerce mondial des produits agricoles jamais opérée par l'OMC, en particulier pour les pays à faible revenu qui dépendent du commerce des produits

<sup>13</sup> Voir [www.worldbank.org/en/topic/governance/brief/domestic-resource-mobilization](http://www.worldbank.org/en/topic/governance/brief/domestic-resource-mobilization).

agricoles. Le rôle central joué par l'OMC dans la gouvernance du commerce international a également été réaffirmé dans la déclaration ministérielle.

84. Malgré les récents succès, le système commercial multilatéral doit continuer de donner des résultats et ne pas prendre de retard par rapport aux réalités changeantes du commerce. Il devrait aussi appuyer la prise de mesures complémentaires et la cohérence des politiques aux niveaux national et régional. Les accords commerciaux régionaux se sont multipliés depuis le début des années 90. Au 1<sup>er</sup> juillet 2016, on en comptait 460, sur les biens, les services et les adhésions, dont 267 sont en vigueur. Les négociations d'accords mégarégionaux, tels que le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement, l'Accord de partenariat transpacifique et le Partenariat économique global régional sont en cours, parallèlement aux négociations multilatérales.

85. Les accords de commerce régionaux ne devraient pas affaiblir le système commercial multilatéral, ni l'OMC en son centre. Ils peuvent avoir des effets positifs sur les pays en développement qui n'y sont pas parties lorsque, à dessein ou en pratique, ils ne limitent pas les effets positifs de libéralisation du commerce aux partenaires de l'accord. Néanmoins, ils risquent aussi de saper la pertinence du système commercial multilatéral, ce qui risquerait de nuire aux pays en développement qui n'y sont pas parties. L'OMC joue un rôle essentiel pour les petits pays en développement et pour l'économie mondiale dans son ensemble. Grâce au cadre multilatéral offert par l'OMC, tous les membres de l'organisation, même les plus petits pays en développement, ont leur mot à dire dans l'établissement des règles commerciales. Dans sa déclaration ministérielle, l'OMC a demandé que se tiennent des discussions au sein de l'organisation sur les conséquences systémiques des accords pour le système commercial multilatéral et leur relation avec les règles de l'organisation, et afin que le mécanisme de transparence utilisé pour réexaminer les accords, qui est provisoire, devienne permanent.

#### **D. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement**

86. La quatorzième session de la Conférence, tenue à Nairobi du 17 au 22 juillet 2016 sur le thème « Des décisions aux actions : vers un environnement économique mondial équitable et solidaire au service du commerce et du développement », a conduit à l'établissement de deux documents majeurs sur l'état de l'économie mondiale; le programme de travail de la CNUCED pour les quatre prochaines années y a également été établi.

87. Il a été réaffirmé, dans ces documents, qu'au sein du système des Nations Unies, la CNUCED coordonne l'examen intégré des questions ayant trait au commerce et au développement et des questions connexes touchant les finances, la technologie, les investissements et le développement durable. Faire en sorte que la mondialisation contribue à la réalisation des objectifs de développement durable fait maintenant partie intégrante du mandat de la CNUCED de garantir la prospérité pour tous. Dans les textes issus de la quatorzième session, il a été demandé à la CNUCED de poursuivre ses travaux de recherche et d'analyse sur les perspectives et les effets des tendances de l'économie mondiale et de faire davantage dans les

domaines qui deviennent importants pour la gouvernance économique mondiale tels que la fiscalité, les investissements et le commerce électronique.

88. Plusieurs initiatives lancées à cette session servent également à promouvoir la coordination des politiques dans des domaines spécifiques. Par exemple, plus de 90 pays sont convenus d'une feuille de route pour mettre fin, d'ici à la fin de 2017, aux subventions à la pêche qui ont des effets préjudiciables. Au total, 15 organisations internationales et 22 acteurs du secteur privé, dont de grandes entreprises multinationales, ont lancé l'initiative « e-commerce pour tous », qui vise à combler le fossé numérique entre les pays développés et les pays en développement en matière de commerce électronique.

## VII. Conclusion

89. **Le Programme 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba et l'Accord de Paris ouvrent de nouvelles possibilités en matière de gouvernance économique mondiale. Ces accords historiques donnent des orientations générales destinées à guider les efforts déployés à l'échelle mondiale pour éliminer la pauvreté et réaliser le développement durable. Ils ont donc été appuyés non seulement par les organismes des Nations Unies, mais aussi par les principaux groupes de pays et les institutions financières internationales. Comme jamais auparavant, ces intervenants alignent leurs domaines d'intervention sur ces textes établis sous l'égide des Nations Unies et leurs processus de suivi. Le plan d'action du G20 sur le Programme 2030, approuvé au sommet de septembre 2016, en est un bon exemple. Il constitue une étape importante dans le renforcement du rôle joué par le système des Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale.**

---